



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Burundi

Question écrite n° 81152

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation inquiétante au Burundi. Ce pays est, en effet, en proie au chaos depuis plusieurs semaines déjà. Après le coup d'État manqué du 15 mai 2015, la paix sociale n'est pas revenue. Des dizaines de manifestations sont à dénombrer dans tout le pays, s'opposant à un troisième mandat du Président actuel, Pierre Nkurunziza. Cette situation menace nos intérêts nationaux. La coopération entre la France et le Burundi est importante, à travers le fond social de développement (FSD) ou nos différents accords commerciaux et militaires. Plus important encore, la répression de ces manifestations se fait contre tous les principes élémentaires de respect des droits de l'homme, la politique en la matière consistant à tirer dans la foule. Des centaines de victimes sont déjà à dénombrer. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions à ce sujet et savoir s'il compte rencontrer prochainement des responsables burundais.

Texte de la réponse

La France est préoccupée par la crise politique, sécuritaire et économique au Burundi. Cette crise est notamment marquée par des violences et le recul des libertés publiques. Le Président de la République a appelé le 14 mai l'ensemble des acteurs burundais à renoncer à la violence et rappelé la nécessité de respecter les constitutions et d'organiser des élections indiscutables. La France encourage et promeut les initiatives africaines appuyées par les Nations unies, destinées à contribuer à une sortie crise. Elle considère qu'il appartient aux Africains de définir les contours de la solution politique qui permettra le retour de la paix civile et du pluralisme au Burundi. Il convient que tous les acteurs burundais, autorités comme opposition et société civile, reprennent sans délai le dialogue. La France est à l'initiative d'une déclaration présidentielle au conseil de sécurité des Nations unies. Adoptée à l'unanimité le 27 juin, cette déclaration appelle les parties burundaises à reprendre le dialogue en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections démocratiques. Dans le même esprit, la France a pris l'initiative, avec la Belgique, d'une déclaration sur le Burundi prononcée par le conseil des droits de l'Homme des Nations unies le 24 juin. Cette déclaration dénonce au nom de quarante-sept Etats les actes de violence et d'intimidation contre les manifestants, les défenseurs des droits de l'Homme et les journalistes. Dès le début de la crise, la France a pris des mesures de précaution conduisant à la suspension. Elle a gelé les formations des soldats burundais destinés à être déployés dans les opérations de maintien de la paix et la plupart des formations en écoles militaires en France et en Afrique. En revanche les actions qui bénéficient directement à la population doivent se poursuivre afin d'éviter l'effondrement de l'économie.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81152

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4215

Réponse publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5579